

**Séance du Conseil Général de SAUBRAZ**  
**du mardi 23 juin 2015 à 20h15**

---

Président : M. Raphaël Monney

Le président ouvre la séance à 20h17 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun à ce premier Conseil de l'année 2015.

**Ordre du jour** :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Démission/s et assermentation/s
4. Préavis municipal n°1/2015 sur la convention de fusion entre les communes d'Aubonne, Montherod, Saubraz et St-Oyens
5. Préavis municipal n°2/2015 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2014
6. Election du bureau du Conseil (art. 10 LC) et des commissions
7. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil général
8. Propositions individuelles et divers

Cet ordre du jour est accepté tel quel.

Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014 : ce dernier a été affiché dès 19h45 à la salle communale et pouvait être consulté sur le site internet communal.

**1. Appel**

Membres présents : 38 /67

Membres excusés : 10

Membres absents : 19

Le Président salue la présence des représentants de la presse.

## **2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

En préambule, le président présente à l'assemblée la soussignée, nouvelle secrétaire du Conseil général de Saubraz, seule candidate à s'être présentée pour ce poste.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre juin 2014 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

## **3. Démission/s et assermentation/s**

Une seule demande d'assermentation ayant été déposée, le président invite l'assemblée à se lever pour la prestation de serment de Mme Sandrine Barbezat, accueillie par des applaudissements nourris.

Le Conseil général de Saubraz est désormais composé de **68 membres** dont 39 sont présents ce soir.

## **4. Préavis municipal n° 1/2015 sur la convention de fusion entre les communes d'Aubonne, Montherod, Saubraz et St-Oyens**

En introduction, le Président explique que son téléphone est sur la table parce que les résultats concernant cet objet seront communiqués entre les Présidents des 4 conseils.

Il explique ensuite qu'aucun amendement n'est possible pour ce préavis.

Daniel Barbezat, Syndic, lit la convention de fusion in extenso.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

M. Raoul Richiger, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de la commission ad hoc sur cet objet, qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Richiger demande si un membre de la Municipalité est d'ores et déjà intéressé à se présenter pour la prochaine législature. Daniel Barbezat répond qu'il sera candidat.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à bulletin secret de la décision suivante :

Bulletins distribués : 39

Bulletins rentrés : 39

Oui : 36

Non : 2  
Abstention : 0  
Nul : 1

### **Le Conseil général de Saubraz**

- **vu le préavis municipal n°01/2015**
- **entendu le rapport de la commission chargée de son étude**
- **considérant que cet objet figure à l'ordre du jour**

#### **Décide**

**D'adopter la convention de fusion entre les communes d'Aubonne, Montherod, Saubraz et St-Oyens, telle qu'elle figure en annexe au présent préavis.**

Le Président remercie la Municipalité et les groupes de travail. La prochaine étape sera le vote populaire du 13 septembre prochain.

À la question de M. Antoine Piron, le Syndic répond qu'Aubonne et Saubraz sont à l'origine de ce projet et, très ému, remercie le Conseil pour ce résultat.

Le président donne les résultats de la votation dans les autres communes :

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>blancs</b>
<b>Aubonne :</b>	<b>31</b>	<b>13</b>	<b>2</b>
<b>Montherod :</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>2</b>
<b>St-Oyens :</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>1</b>

Le projet de fusion est accepté par les 4 conseils des communes.

### **5. Préavis municipal n°2/2015 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2014**

La parole est donnée à la Municipalité qui présente son rapport de gestion pour l'année 2014. Chaque Municipal/e présente à tour de rôle le rapport de sa section.

M. Vincent Gobat répond à M. Raoul Richiger : conformément à la procédure en vigueur, les zones de captages des sources du Bois de la Rosière ont été mises à l'enquête publique à fin 2014.

L'association pour la restauration du four à pain est vivement remerciée pour son travail et son dévouement et est chaleureusement applaudie.

Le Président remercie la Municipalité pour la présentation de son rapport de gestion puis passe la parole à M. Steve Paux qui présente le préavis municipal relatif aux comptes 2014.

M. Laurent Liardon présente le rapport de la commission de gestion qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président remercie la Municipalité, le Boursier et la commission de gestion pour leur travail.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote de la décision suivante :

Oui : unanimité

Non : 0

Abstention : 0

#### **Le Conseil général de Saubraz**

- **vu le préavis municipal n°02/2015**
- **entendu le rapport de la commission de gestion et finances**
- **considérant que cet objet figure à l'ordre du jour**

#### **Décide**

**Article 1 : d'accepter les comptes de l'année 2014 tels que présentés**

**Article 2 : d'approuver la gestion de l'exercice 2014**

**Article 3 : de donner décharge au boursier, à la commission de gestion, à la municipalité actuelle**

## **6. Election du bureau du Conseil (art. 10 LC) et des commissions**

### Election du bureau

Aucun de ses membres n'ayant émis le souhait de se retirer, le bureau est reconduit par applaudissement comme suit :

Président : Monney Raphael

Vice-président : Raoul Richiger

Secrétaire : Kammermann Barbara

Huissier : Panchaud Bernard

Scrutateurs : Borel Edmée – Panchaud Marlène

Suppléants : Urfer Philippe – Maillard Philippe

### Commission de gestion

Le tournoi traditionnel étant effectué, la commission de gestion est reconduite par applaudissement comme suit :

Présidente : Fabienne Martin  
Membres : Félix Baiche - Philippe Urfer  
Didier Barbay - Joëlle Richiger  
Suppléants : Adrian Beier - Laurent Liardon

### Commission de fusion

Elle reste en place jusqu'au vote populaire, à savoir :

Président : Raoul Richiger  
Membres : Vittorio Donadeo - Philippe Urfer  
Suppléants : Jeanine Isch, Ghislaine Forster, Jean-Luc Badel

### Commission de recours

Elle est maintenue comme suit :

Président : Jean-Luc Badel  
Membres : André Vernay, Joaquim Mendes

## **7. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil général**

Aucune communication de part et d'autre.

Le Président rappelle la votation populaire sur la fusion du 13 septembre 2015.

## **8. Propositions individuelles et divers**

Didier Barbay demande si le courrier peut arriver un peu plus tôt. Le Président explique qu'il y a eu un souci avec la Poste. Didier Barbay demande néanmoins que la convocation soit envoyée plus tôt. Le président répond que ce sera fait. Sandra de Carlo Thaqi demande à recevoir la convocation par email. Le Président répond que vu le préavis important sur la fusion, il a été décidé de faire un envoi de la version papier. Ceci étant dit, la convocation doit légalement être envoyée par écrit par la Poste. Fabienne Martin demande si l'envoi ne peut pas tout de même être effectué par email pour ceux qui le souhaitent. Le

président ne trouve pas que ce soit une grande économie. Le président répète que ce n'est pas légal et clôt là le débat sur cette question.

M. Piron explique qu'il a des problèmes avec le réseau de Swisscom. Il suggère que la Commune réfléchisse à trouver un emplacement pour une éventuelle antenne. Daniel Barbezat informe qu'un rendez-vous aura lieu avec un représentant de Swisscom vendredi prochain concernant cette question justement.

Jean-Luc Badel demande où on en est avec les problèmes d'eau relativement à la construction des 9 villas. Daniel Barbezat répond que le dossier est devant la justice (échange de courriers entre avocats) et que la procédure suit son cours. Il n'y a pas d'audience fixée pour le moment. La situation est identique pour la gravière de Borire suite au recours de l'entreprise Lecoultre contre la décision du SDT (échange de courriers entre avocats).

Concernant la gravière de Borire, Philippe Urfer suggère de trouver un arrangement pour désamorcer la bombe et monnayer la chose. Daniel Barbezat informe que l'ARCAM est intervenue et qu'une conciliation est en cours ; il y a déjà eu deux séances. Il rappelle néanmoins qu'il s'agit d'une zone agricole et que la situation actuelle n'est pas légale. Le site de Borire est un dépôt illégal, qui a été reconnu comme tel ; il a été interdit d'y apporter des matériaux. Le Syndic précise encore que la Commune ne gagne rien avec cette exploitation. Philippe Urfer rétorque que quand ils seront installés au Prunier ce sera mauvais pour Saubraz ; il faut récolter une contrepartie financière. Daniel Barbezat répond que ce n'est pas possible. L'affaire n'est plus entre les mains de la Commune. Quant à la gravière des Ursins, les plans sont déjà déterminés. C'est trop tard, on ne peut plus rien négocier. Daniel Barbezat conclut que de toute façon c'est mal parti depuis 60 ans.

Daniel Barbezat remercie l'assemblée pour l'acceptation de la convention de fusion : c'est une manière de préparer l'avenir de notre région et de notre Commune et de sa population.

À la question de Sylvie Monney concernant l'Auberge communale, Daniel Barbezat répond avoir rencontré M. Thierry Mercier, tenancier, ce matin : la situation évoluera d'ici septembre. Sa compagne est très malade et comme ils avaient pris l'établissement à deux ce n'est pas possible de continuer seul.

Le Président annonce la prochaine séance du Conseil général le jeudi 29 octobre 2015 avec, à l'ordre du jour, l'arrêté d'imposition 2016.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie la Municipalité ainsi que les membres du Conseil, la commission de gestion, les groupes de travail et le Bureau.

La séance est levée à 22h20.

Pour le Conseil général :

Le président :

La secrétaire :

Raphaël Monney

Barbara Kammermann